



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 17 Janvier 2022

Question n°4

Convention tripartite CCVS / Région BFC / Smictom ZSV pour le prêt de l'exposition « des gestes en plus, des déchets en moins »

L'an deux mille vingt-deux, le **17 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 6 Janvier 2022.

Cette réunion fait suite à celle du Lundi 13 Décembre 2021 où le quorum n'avait pu être atteint.

10 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 1 avait donné pouvoir.

Étaient présents : Francois BRESSON, Eric BOILLETOT, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Eric PARROT.

Avait donné procuration : Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN,

Étaient Excusés : Michel GALMICHE, Yves TESTON, Arnaud DOYEN

Étaient absents : Luc SENGLER, Serge MARLOT.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	11

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Date de Convocation : 6 Janvier 2022

Date d'affichage : 25 Janvier 2022

DELIBERATION

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,

Le SMICTOM souhaite louer gratuitement une exposition créée par la Région BFC sur le 0 déchet comprenant 8 panneaux représentant des gestes de réduction des déchets.

Celle-ci serait mise en place à l'Espace la Savoureuse de Giromagny du 3 au 21 mai 2022 en partenariat avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud et les structures présentes sur place (centre socio-culturel, médiathèque, ...).

Elle serait ouverte aux écoles (CM2, collèges) sur RDV et au public lors des heures d'ouvertures de la structure.

Un quizz spécifique a été créé en interne par le Smictom.

Hormis le transport, cette exposition est mise à disposition gracieusement par la région dans le cadre du plan déchets.

Pour cela, il s'avère nécessaire de signer une convention tripartite avec la CCVS et la Région.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention avec la CCVS et la Région pour la location de l'exposition
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

24 Janvier 2022

25 Janvier 2022